

Communiqué de presse

Tempête Xynthia : les assureurs accompagnent les sinistrés après l'annonce des zones désormais inhabitables

Paris, le 7 avril - Le Conseil des Ministres vient d'annoncer le nombre de logements (1393) qui devront être détruits sur certaines communes de Vendée et de Charente Maritime, gravement touchées lors de la tempête Xynthia. Ces mesures exceptionnelles ont été prises eu égard aux risques encourus par les habitants.

Les assureurs de la FFSA et du GEMA travaillent étroitement avec les pouvoirs publics nationaux et locaux au service des sinistrés. Ils comprennent les difficultés importantes que ces décisions peuvent entraîner pour les populations concernées. Ils s'engagent à les accompagner dans leurs démarches pour se reloger dans des conditions équivalentes, mais en des lieux plus sûrs pour les personnes et pour les biens.

Les assureurs de la FFSA et du GEMA rappellent que pour les sinistrés frappés par ces mesures d'interdiction :

- Une évaluation des dégâts sera faite par les experts. Des instructions ont d'ores et déjà été données pour qu'une priorité absolue soit accordée aux occupants touchés par l'interdiction de remise en état de leur résidence principale. Le cas des résidences secondaires sera ensuite traité dans les meilleurs délais.
- Sur la base de cette évaluation, une proposition d'indemnisation sera faite dans les plus brefs délais.
- La différence entre la valeur du bien inhabitable (terrain compris) et l'indemnisation versée par les assureurs, sera prise en charge par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit Fonds Barnier.

Ce fonds a spécialement été créé en 1995 pour prendre en charge l'expropriation d'habitations particulièrement exposées à des aléas naturels. Il est alimenté par un prélèvement de 12% sur les cotisations catastrophes naturelles payées par tous les assurés sur leur police d'assurance automobile et habitation.

Les assureurs fourniront individuellement à leurs assurés toutes les informations et contacts nécessaires pour pouvoir constituer leur dossier d'indemnisation, et les assister dans les étapes ultérieures.

Pour en savoir plus : www.ffsa.fr

www.gema.fr

Contacts presse :

Clément Léonarduzzi
Tél. 01 42 47 94 31
e.mail : c.leonarduzzi@ffsa.fr

Nathalie Irisson
Tél. 01 53 04 16 21
e.mail : nathalie.irisson@gema.fr